



DELIBERATION N° 2026-04

Objet :

EAU'DEFI : validation de la stratégie et du programme d'action global en découlant

Le 24 février 2026 à 14h00

Le comité syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly/Charlieu sous la Présidence du Président, Monsieur Michel LAMARQUE

Date de convocation : 09/02/2026

Nombre de membres en exercice : 15

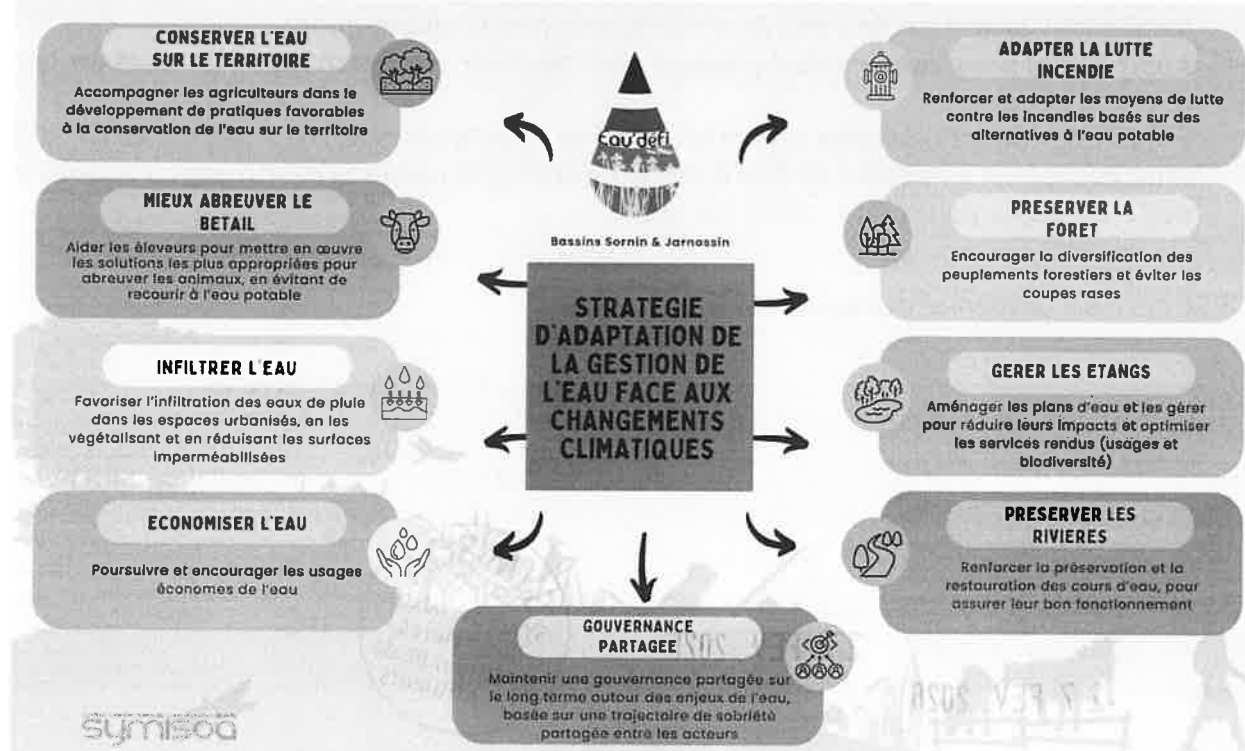
Présents (10) : Guillaume DESCAVE, Michel LAMARQUE, René VALORGE, Fabrice DEJOUX, Thierry NIGAY, Sylviane TERNISIEN, Patrice AUFRANT, Sébastien KELLER (suppl.), Gérard SIMOND (suppl.), Alain LE CLOIREC (suppl.).

Absents excusés : Colette LEBEAU, Jérémie LACROIX, Pierre AUVOLAT, Christian LAVENIR, Jean FARIZY, Bernard PATTEEUW.

Secrétariat assuré par : Guillaume DESCAVE.

Le président rappelle au comité syndical :

A l'exception de l'année 2024, notre territoire a connu au cours des années précédentes des épisodes sévères de sécheresses et de canicules : leurs conséquences ont provoqué une prise de conscience qui a amené au début de l'année 2021 le comité syndical du SYMISOA à s'emparer de ces questions en collaboration étroite avec les communautés de communes qui couvrent son territoire. Les élus ont souhaité impliquer l'ensemble des acteurs concernés pour coconstruire avec eux une stratégie partagée d'adaptation aux changements climatiques : la démarche Eau'Défi. Cela s'est concrétisé par la constitution, fin 2023, d'un comité de suivi réunissant tous ces acteurs et par la réalisation d'une étude HMUC (Hydrologie Milieux Usages Climat) afin de nourrir leurs réflexions. Une stratégie a été élaborée sur proposition des acteurs et validée par le comité de pilotage de la démarche fin 2025 :



La stratégie a été déclinée de façon opérationnelle à travers un plan d'action qui sera mis en œuvre conjointement par l'ensemble des parties prenantes, au premier rang desquelles le SYMISOA et les communautés de communes, en fonction des champs de compétences de chacune.

Ce programme opérationnel comporte les actions suivantes pour les 6 prochaines années :

1. Accompagner collectivement les agriculteurs dans l'adaptation de leurs pratiques aux changements climatiques
2. Accompagner individuellement les exploitants agricoles sur la gestion de l'eau (sobriété, ressources)
3. Soutenir le développement et la préservation des haies
4. Mettre en place des plans de gestion partenariaux sur les zones humides prioritaires
5. Elaborer une charte locale pour la prise en compte de l'eau dans les espaces urbanisés
6. Développer la pédagogie et le dialogue sur les bénéfices apportés par des milieux aquatiques fonctionnels et promouvoir une culture commune autour de la valeur de l'eau en ciblant tous les publics
7. Réduire les besoins en eau destinés à l'alimentation en eau potable (efficacité des infrastructures, sobriété des usages, recherche d'alternatives à l'eau potable)
8. Réduire les impacts des plans d'eau et optimiser les services rendus
9. Développer les alternatives aux prélèvements dans les réseaux d'eau potable pour la défense incendie
10. Améliorer les pratiques forestières
11. Renforcer les opérations de restauration des cours d'eau
12. Accompagner les structures compétentes en eau potable et urbanisme dans la prise en compte de la trajectoire de gestion quantitative des ressources en eau
13. Elaborer et mettre en œuvre une maîtrise foncière et/ou d'usage en bords de cours d'eau et sur les zones humides prioritaires
14. Renforcer les moyens du SYMISOA
15. Maintenir une gouvernance partagée sur le long terme pour faire vivre la démarche mais aussi prévenir et gérer les tensions et potentiels conflits d'usage de l'eau

Le comité syndical, après en avoir délibéré, DECIDE :

- Approuve la stratégie élaborée dans le cadre de la démarche Eau'Défi, visant à adapter localement la gestion de l'eau face aux changements climatiques.
- Approuve le programme global proposé pour décliner cette stratégie, comportant les actions décrites ci-dessus.
- Prévoit de valider une programmation chiffrée pour la période 2027-2029 d'ici fin 2026, pour une inscription à l'accord de territoire qui sera signé par le SYMISOA avec l'Agence de l'Eau Loire Bretagne pour cette même période.

ADOPTÉ : à l'unanimité des présents

Fait à Pouilly/Charlieu, le 24/02/2026

Le Président du SYMISOA
M. Michel LAMARQUE

Le secrétaire de séance
M. Guillaume DESCAYE

Transmis au représentant de l'Etat le : **27 FEV. 2026**

Publié le : **27 FEV. 2026**

